



**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

*République française*

*ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE*

Date de la convocation: 25/03/2026

**Membres en exercice**  
**: 11**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

*trente mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée,  
s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

**Présents :** Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Sophie VIAL,  
Florian UGHI, Jean TATU, Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Viviane  
ISNARD, Rudy WUNDERLIN, Charlotte SZILAGYI, Agnès  
BERGERON, Nicolas NEY

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Sylvie COLONNA D'ISTRIA

---

**Objet : Désignation du correspondant défense - DE\_2026\_031**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il est nécessaire de désigner un correspondant défense.

En effet depuis 2001, et sous l'égide du ministre de la Défense, a été mis en place un réseau de correspondants défenses dans chaque commune. Cet élu a vocation à développer le lien Armée - Nation. Il est à ce titre, pour la commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de 1 correspondant

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Toutefois, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

*Il est procédé à l'élection du correspondant :*

*Appel des candidatures :*

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026 Date de réception de l'AR: 02/04/2026 004-210402400-DE_2026_031-DE A G E D I
--

- M. Nicolas NEY : 2 voix

- M. Florian UGHI : 9 voix

Résultat du scrutin :

Nombre de votants : 11

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Le conseil municipal,

**PROCLAME** M. Florian UGHI, 3<sup>ème</sup> adjoint correspondant défense pour représenter la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de réception de l'AR: 02/04/2026

004-210402400-DE\_2026\_031-DE

A G E D I